AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

n°215 - mars 2021

Le dossier du mois

La consultation économique et financière

UNSA Industrie & Construction

ACTU DES BRANCHES 3
• Énergie, Industrie pharmaceutique

DOSSIER DU MOIS 4
• Consultation sur la situation économique et financière

INTERVIEW 5
• Patrick Liegaux

INFOS PRATIQUES 6
• Parcours-victimes.fr
• Congé paternité
• Covid

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7
• Vaccination : du doute à l'espoir
• Renouvellement des instances dirigeantes de l'UNSA CP

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie
TACTIC IMPRESSIONS
2 rue Berthelot 95500 Gonesse
01 39 86 19 08

UNSAIndustrieConstruction
UNSAIndustrie

Dépôt légal : *mars 2021*
Tirage : *9400 exemplaires*
Revue mensuelle ISSN 2649-7387
UFIC-UNSA, *21 rue Jules Ferry*
93177 Bagnolet cedex

contact@unsa-industrie.org
www.unsa-industrie.org

Illusions... Désillusions

Espoir avec les TPE !

Alors voilà, on constate que la catastrophe annoncée n'a pas eu lieu. Certains professeurs de médecine reconnaissent même, avec courage, qu'ils se sont trompés. On envisage déjà des jours meilleurs, en tout cas, on y pense.

Voici que veillent sur notre santé mentale les services du ministre de la Santé qui, pour nous éviter de grandes désillusions, a choisi de briser nos espérances. Ce n'est pas parce que ça va moins mal que ça va mieux. À leurs yeux, sourire trop tôt, c'est se préparer à faire la grimace plus tard.

On a bien compris que la partie n'est pas gagnée d'avance, que la situation nous échappe pour une large part.
Les Françaises et les Français le savent bien, comme ils savent qu'il n'est pas question d'ignorer le danger. Mais pour mener ensemble le combat de la victoire, il faut aussi savoir se nourrir de toutes les petites pépites d'espoir que nous décelons grâce aux efforts de tous.

Dans quelques jours, le résultat des élections TPE sera connu. Sachons donner aux salarié·es, démuni·es de tout support syndical, une chance de nous rejoindre, dans ce contexte morose.

À l'UNSA Industrie & Construction soyons acteurs au plus près des salarié·es.

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

Énergie

Scission d'EDF : les travaux d'Hercule !

Dans la construction du marché européen, celui de l'énergie et de l'électricité n'a pas fait l'objet de dérogation. L'instauration d'une concurrence libre et non faussée a été imposée à la France obligeant EDF à filialiser les entreprises régulées (RTE pour le transport et ENEDIS pour la distribution).

La concurrence était censée faire baisser les prix dans l'intérêt du consommateur. Les concurrents d'EDF se sont plaints de sa position dominante avec son électricité d'origine nucléaire vendue peu chère (hors taxes) aux consommateurs français, ce coût bas justifiant son absence d'investissement dans des installations de production. La Commission européenne a alors accepté l'idée de la France (en 2010) de donner aux concurrents d'EDF un droit d'achat à prix fixe de l'électricité nucléaire ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Un peu comme si on obligeait un boulanger à vendre son pain pas cher à un concurrent venant s'installer dans son village.

Depuis 2010, le prix de l'ARENH est fixe, asphyxiant petit à petit EDF qui ne peut plus faire face aux investissements imposés sur son parc nucléaire (le grand carénage suite à Fukushima).

L'endettement d'EDF lui interdit aussi les investissements nécessaires pour accompagner la transition énergétique. Fort du constat d'un ARENH sous-évalué et avec la pression de la Commission européenne pour ouvrir à la concurrence les concessions hydrauliques (les barrages), comme si elles n'étaient que des moyens de production d'électricité sans service public de gestion de l'eau, le gouvernement négocie avec la Commission européenne une révision de la régulation électrique. Il amène comme argument de bonne volonté, le projet Hercule de démantèlement d'EDF pensant ainsi répondre aux canons de beauté libéraux de Bruxelles.

Ce projet Hercule, préparé dès 2018 par des banques d'affaires, vise à séparer le groupe EDF en trois entités distinctes : une bleue contenant la production nucléaire et RTE à capital public, une verte contenant ENEDIS, les ENR et la commercialisation au capital ouvert au privé, et une azur contenant l'hydraulique sous forme de régie.

L'UNSA Énergie s'oppose à ce projet car il est :

- destructeur de valeur : la désoptimisation du système électrique augmente ;
- un frein au pilotage de la transition écologique qui échappe au contrôle des pouvoirs publics ;
- éloigné des missions de service public ;
- plus cher pour le consommateur : augmentation supplémentaire des factures, baisse de la qualité de fourniture, ...

Tous les syndicats d'EDF sont rassemblés pour empêcher ce qu'elle qualifie de catastrophique. L'UNSA Énergie n'est pas encore représentative au niveau des entreprises EDF, Engie... Elle l'est dans plusieurs CSE. Elle est très active dans ce combat et sa notoriété auprès des salarié·es en sort renforcée.

Industrie Pharmaceutique

Salaires minimums

Un accord a été conclu sur les salaires minimums conventionnels avec une augmentation de 0,8 % au 1er janvier 2021. Le LEEM a adopté une position dure compte tenu du contexte sanitaire et nous avions peu de marge de manœuvre. L'UNSA est signataire pour ne pas imposer une « année blanche » (année sans augmentation) car nous savons d'expérience que cela ne se rattrape jamais.

La consultation sur la situation économique et financière

Le contexte sanitaire et surtout ses conséquences économiques, donnent à la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise un caractère particulier : à travers elle, la santé financière de l'entreprise devra être comprise, car le maintien des emplois en dépend.

Rappelons tout d'abord le principe

- Une fois par an, les élus du CSE doivent être consultés sur la situation économique et financière de leur entreprise. Il s'agit d'une consultation et non d'une information ; l'employeur doit ouvrir clairement la procédure. Les élus disposent d'un mois pour rendre leur avis. En cas de nomination d'un expert-comptable pour les assister, ce délai est porté à deux mois ;
- Sur quoi porte la consultation exactement ? Les élus ont accès aux mêmes informations que les actionnaires et notamment les comptes annuels et des documents prévisionnels.

  Il est important de noter que cette consultation ne porte pas que sur les comptes de l'année précédente, mais aussi (et surtout) sur :

  - Le budget prévisionnel actualisé ;
  - Le plan de financement ;
  - Le tableau de financement ;
  - La situation de l'actif et du passif ;
  - La situation économique la plus récente.

Cette consultation doit apporter des éléments de réponse

- Comment se porte l'entreprise ? Est-elle en bonne santé ? Quels sont ses fonds propres (sa richesse patrimoniale) ? Informations particulièrement importantes, car comment appréhender l'avenir sans connaitre le passé ?
- Comment sera traité le résultat 2020 ? Restera-t-il dans l'entreprise pour lui permettre de passer la crise ou sera-t-il distribué aux actionnaires ?
- Quel est le budget 2021 actualisé des effets prévisibles de la crise ?

Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?

On imagine aisément que bon nombre de directions chercheront à éviter la nomination d'un expert-comptable, arguant du fait que cela coûte cher, que ce n'est pas le moment et que ça n'apporte rien.

Précisons d'emblée que le prix d'une mission est directement lié à l'importance de l'entité et les taux facturés sont tout à fait comparables à ceux des consultants conseillant les directions. Rappelons d'ailleurs que les honoraires de ces derniers comme ceux du commissaire aux comptes sont intégralement payés par l'entreprise au même titre que ceux de l'expert-comptable du CSE.

Que doit apporter l'expert ?

La mission de l'expert doit bien sûr avoir du sens : par son professionnalisme, son expérience et sa technique, il doit aider les élus à comprendre les informations financières qui leur sont communiquées. Son rôle sera essentiellement pédagogique.

Les élus doivent savoir, avec l'aide de leur expert, comment l'entreprise appréhende la sortie de crise. En a-t-elle les moyens et toutes les ressources financières sont-elles mobilisées pour en sortir ?

L'expert aidera les élus à élaborer leur avis sur la situation économique et financière. Le dialogue social est l'une des clés de la reprise : les élus doivent être formés et informés.

Jean-Marc Lenglart, Président de la SAS Explicite

jm.lenglart@explicite-cse.fr

06 03 16 13 70

Interview

Patrick Liegaux

Diplômé d'un CAP/BEP usineur, il débute à 17 ans chez Rivoire et Carret au service maintenance. Embauché en 1983 à Lassigny (60) comme technicien de maintenance par le Groupe Charles of the Ritz puis Sanofi, Gucci, il fait à présent partie du groupe L'Oréal depuis 2011.
Il répond à nos questions.

Quel est ton parcours syndical ?

Mon premier mandat était en 1996 en tant que DP ; il n'y avait pas de syndicat sur le site et avec l'émergence de l'accord des 35 heures, nous avons dû créer une organisation syndicale en 1998. Élu CE et CHSCT avec l'étiquette CGT pendant 10 ans, j'ai souhaité changer, pour retrouver un dialogue social constructif et non toujours contestataire.

En 2008 , avec mon « camarade » Steve , nous avons créé en RSS une section syndicale UNSA. Je ne vous cache pas que l'aide du national a été précieuse et nous a permis de réaliser ce projet ambitieux sur un site hostile, majoritairement CGT et CFDT.

Dès les premières élections en 2009 , nous avons obtenu 33 % des voix : une belle récompense pour tous nos efforts. En 2013, nous sommes devenus majoritaires et depuis j'occupe le poste de secrétaire CE , délégué syndical et j'ai intégré le bureau fédéral UNSA Chimie .

Fin 2018, nous sommes toujours majoritaires avec plus de 60 % de voix et j'occupe mon dernier mandat syndical de secrétaire CSE, conseil syndical chimie et nouvellement élu au comité groupe l'Oréal. Je suis, entre autres, très satisfait de ces 10 dernières années et d'avoir participé à la création de 3 sections UNSA au sein du groupe l'Oréal.

Quelle est la spécificité de ton secteur d'activité pour concilier activité professionnelle et activité syndicale ?

J'ai la chance d'avoir une autonomie à mon poste de travail qui me permet de planifier mes maintenances, interventions, afin de me rendre disponible pour le CSE et l'UNSA .

De plus, depuis 2013, je suis tuteur d'un alternant qui peut palier mes absences et me permet de me dégager du temps pour mes mandats.

*Sur la photo de gauche à droite : **Patrick Liegaux, Aurore Faleur, Alain Kubiennec, Laurence Carpentier, Chantal Chevrier, Steve Magnier, Céline Pommier, Lydie Piecq, David Gaillard, Xavier Fournier, Vincent Lebon***
*Absent·es sur la photo : **Thibaut Delavenne, Laurent Kuziara, Nathalie Lucas, David Paret***

Quelles sont pour toi les qualités d'un bon représentant du personnel ?

Implication, rigueur, motivation, être au contact des salarié·es sur le terrain, travailler en équipe, être force de proposition.

Quels sont les messages à faire passer à nos camarades ?

Ne pas perdre de vue que l'on représente tou·tes les salarié·es dans leur diversité.
Il faut également rester le plus équitable possible dans nos décisions.
Ne pas hésiter également à se faire aider et conseiller par un cabinet juridique ou d'avocat sur les sujets pointus.
Pour finir, ne pas se décourager quand nous perdons une bataille ou essuyons les critiques, ça fait partie du job.

Quels sont les points positifs pour toi à l'UNSA ?

J'apprécie l'autonomie de l'UNSA, qui s'emploie à promouvoir un progrès social, durable pour tous avec un dialogue social de qualité.
C'est un syndicat au plus proche des salarié·es, sur le terrain, qui est force de proposition et réformiste.

Un site pour accompagner les victimes de violences

Vous êtes (ou avez été) victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques (agression verbale, humiliation, harcèlement) ? Une nouvelle plateforme a été lancée le 22 février, ***parcours-victimes.fr***, pour vous accompagner dans les principales étapes de votre parcours, depuis les violences jusqu'à votre éventuelle indemnisation.
Ce site internet donne des informations générales, en complément de celles qui peuvent être obtenues auprès d'autres professionnels (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.).

Tout est fait pour assurer la discrétion lors de la consultation du site. Celui-ci ne recueille aucune donnée personnelle et personne ne vous contactera à la suite de votre connexion.

Congé paternité allongé dès le 1er juillet 2021

L'article 73 de la loi de financement de la Sécurité sociale porte le congé paternité à 25 jours calendaires (contre 11 actuellement) en cas de naissance unique, et à 32 jours calendaires (contre 18) en cas de naissances multiples. Ce congé s'ajoute au congé de naissance de 3 jours ouvrables.

Le congé de naissance sera étendu au père de l'enfant séparé de la mère mais aussi, le cas échéant, au conjoint, concubin ou partenaire de PACS de la mère, du même sexe ou non.

Le salarié sera indemnisé en partie par l'assurance maladie et certaines conventions collectives permettent une prise en charge à 100 % .

Des décrets devraient venir préciser les modalités de fractionnement ainsi que le délai maximal pour utiliser le solde du congé paternité.

Les nouvelles dispositions relatives au congé paternité et au congé de naissance s'appliqueront dès lors que l'accouchement est prévu à compter du 1er juillet 2021.

Covid
Allongement de la période d'isolement

Depuis le 22 février, la durée d'isolement est portée à 10 jours pour tous les patients testés positifs, quel que soit le virus (variant ou non).

La durée de la quarantaine pour les cas contacts reste à 7 jours après le dernier contact.

Compte tenu de la progression de la diffusion de variants plus contagieux sur le territoire, la Direction générale de la Santé a renforcé et harmonisé les mesures d'isolement et de quarantaine.

La fin de l'isolement ou de la quarantaine doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90 % et du strict respect des mesures barrières ainsi que de la distanciation physique durant les 7 jours suivants, en évitant les personnes à risque de forme grave de Covid-19, et en favorisant dans la mesure du possible le télétravail.

Vaccination : du doute à l'espoir

La prolifération des théories conspirationnistes, une défiance croissante envers les autorités, le monde scientifique et l'industrie pharmaceutique, ont engendré l'ère du soupçon. Si les anti-vaccins sont une petite minorité dans notre pays, bon nombre de citoyens expriment à bon droit une interrogation et une hésitation face à un nouveau vaccin.

Ces interrogations doivent s'analyser à plusieurs niveaux.
La nouveauté, la soudaineté et la puissance du virus ont engendré une peur compréhensible. Le message scientifique et médical aura souvent sonné de manière dissonante. La vérité d'un jour n'est plus la même le lendemain. Les échanges d'idées et les confrontations scientifiques nécessaires et utiles faites sur la scène médiatique ne rassurent pas les malades, leurs familles et augmentent leurs inquiétudes.

Les différents ratés des campagnes de vaccination précédentes pèsent lourdement dans l'esprit des Français :

- La vaccination contre l'hépatite B, débutée en 1994, s'arrête en 1998 sur des soupçons de déclenchement de sclérose en plaques provoqué par le vaccin.
- En 2009, la campagne contre la grippe A (H1N1) tourne court, suite aux doutes exprimés sur le produit et la mise en œuvre de la campagne dans des vaccinodromes. Les conditions d'achat (au prix fort) et sa sécurité sont aussi mises en cause. L'utilisation -nécessaire- des adjuvants, comme l'aluminium, sème le doute dans l'esprit de certains.

Toutes ces expériences malheureuses s'ajoutent à de nombreux scandales sanitaires, tel que le sang contaminé ou le Médiator.

En parallèle à l'ensemble de ces éléments, la communication du gouvernement n'a pas été bonne et aura contribué par ses maladresses, ses manquements voire ses mensonges pour certains, à semer encore plus de trouble dans l'esprit des citoyens. Malgré tout cela, il faut dire combien ces nouveaux vaccins contre la Covid-19 représentent à la fois un exploit humain, scientifique et un véritable espoir pour l'Humanité.

Réalisé en moins d'un an, alors qu'un tel produit nécessite dix ans de recherche, de développement et d'essais cliniques, c'est là un véritable exploit qui a été possible grâce à des ressources financières, souvent publiques, mobilisées en un temps record.

Il faut maintenant souhaiter et espérer que la logistique hésitante du début d'année s'améliore, que de nouveaux vaccins puissent être administrés en médecine de ville et que le plus grand nombre de nos concitoyens puissent être protégés, afin de retrouver une vie meilleure.

Renouvellement des instances dirigeantes de l'UNSA CP

Comme tous les 4 ans et conformément à nos statuts, nous allons renouveler notre Conseil syndical les 12 et 13 avril 2021.

Si vous souhaitez vous impliquer et donner de votre temps à l'organisation, vous pouvez envoyer votre candidature avant le 5 avril à l'attention de Laury Souprayen.

Nous vous rappelons que pour être candidat·e et pour participer au renouvellement de notre Conseil syndical, vous devez être adhérent·e à jour de cotisation.

KLÉSIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.

PRÉVOYANCE

SANTÉ

RETRAITE

ACTION SOCIALE ET PRÉVENTION

NOUS SUIVRE

UNSAIndustrieConstruction

UNSAIndustrie

www.unsa-industrie.org

UNSA Industrie & Construction